

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20240617-012

du 17 juin 2024

n°012

page 1/

3

EXTRAIT:**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

e de membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER.**POUVOIRS (3) :** M. AURIAULT donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M. TARTARIN donne pouvoir à Mme MARQUES-NAULEAU**EXCUSES (3) :** M. CIBERT, Mme GODET, Mme BRAUD.

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**OBJET : Soutien financier pour l'organisation de l'Été Châtelleraudais 2024**

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération multiplie les animations en période estivale dans les communes pour offrir des temps de loisirs de de convivialité aux habitants autant qu'aux visiteurs.

Cette opération s'inscrit au cœur de sa politique touristique et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais, entre le 1er mai et le 31 octobre 2024.

Les manifestations soutenues répondent à un cahier des charges, attentif à l'ouverture à tous des événements, et à la qualité artistique des propositions.

Le soutien financier porte sur les coûts professionnels (cachets des artistes, SACEM, location de matériel technique, communication).

L'aide apportée par la communauté d'agglomération aux organisateurs est de 20% de la part professionnelle plafonnée à 2000 € par projet avec un plancher de subvention de 500 €.

L'aide peut être valorisée de 10% pour tout projet intercommunal (impliquant au moins deux communes), le plafond de 2000 € ne pouvant pas être dépassé.

Chaque dossier déposé est accompagné des pièces justificatives des coûts professionnels et fait l'objet de nombreux échanges durant son instruction.

Les dossier 2024 sont les suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20240617-012

du 17 juin 2024

n°012

page 2/

3

Nom de l'organisateur	Nom de votre événement	Date de début de la manifestation	Date de fin de la manifestation	Commune où se déroulera l'événement	Budget Global	Subvention proposée
Comité des fêtes	Festival du livre	15/08/2024	18/08/2024	Angles-sur-l'Anglin	14 500,00 €	2 000,00 €
Les amis d'angles-sur-l'anglin	Journées artisanales et "fête des vieux métiers"	13/07/2024	14/07/2024	Angles-sur-l'Anglin	14 500,00 €	2 000,00 €
Antr' livres et vins	Salon antr' livres et vins	19/10/2024	20/10/2024	Antran	34 130,00 €	2 000,00 €
Le Bocal à Zyk	Festival Esprit Rock 2024	07/09/2024	07/09/2024	Antran	25 456,00 €	2 000,00 €
Les Cousins Acadiens du Poitou	Fête Nationale traditionnelle Acadienne (le petit Tintamarre)	15/08/2024	15/08/2024	Archigny	26 347,73 €	864,05 €
Association Les Clés du Classique	Festival Bonneuil-Musique	11/04/2024	18/10/2024	Bonneuil-Matours	18 600,00 €	2 000,00 €
commune de Bonneuil-Matours	Fête de la réouverture du pont	29/06/2024	29/06/2024	Bonneuil-Matours	3 100,00 €	620,00 €
Mairie de Cenon sur Vienne	Festival celtique et fête de la Bougie	06/07/2024	06/07/2024	Canon-sur-Vienne	14 430,00 €	2 000,00 €
Association Le Plein Des Sens	La Station Estivale #4	03/05/2024	31/08/2024	Châtellerauld	12 262,00 €	2 000,00 €
Causette	Les Mardis aux Vergers et le début des Cent Voix	16/07/2024	22/10/2024	Châtellerauld	33 100,00 €	2 000,00 €
École Nationale de Cirque De Châtellerauld	Spectacle de fin de promotion des élèves de terminale	05/07/2024	09/07/2024	Châtellerauld	10 295,00 €	1 200,00 €
Association Mes Potes Iront	Les Potes en Ciel	19/10/2024	19/10/2024	Colombiers	2 950,00 €	590,00 €
Association des Amis de l'église Saint Martin	Coussay Les Bois, Notre Patrimoine sous les étoiles	20/07/2024	20/07/2024	Coussay-Les-Bois	3 880,00 €	500,00 €
Association Les Baladins Des Deux Eaux	Festival d'Arts et Traditions opulaires	17/05/2024	20/05/2024	La Roche-Posay	22 200,00 €	1 300,00 €
La Poste Aux Chevaux Des Ormes	Jazz Aux Ormes	28/06/2024	24/08/2024	Les Ormes	3 500,00 €	700,00 €
Association Tourisme en Vals de Gartempe	31ème multirandonnée du Pays des Vals de Gartempe et Creuse	08/08/2024	11/08/2024	Pleumartin	30 000,00 €	1 075,00 €
L'atelier des possibles	Renk'arts / Saison estivale #3	30/05/2024	06/10/2024	Pleumartin et Leigné-les-bois	10 950,00 €	2 000,00 €
Association Savigny les Légendes	Week-end événements Ruée Savignoise et Château Phonies	03/08/2024	04/08/2024	Savigny-sous-Faye	7 615,59 €	1 523,11 €
Association La Tour de Marmande	Programme d'animations estivales 2024	01/05/2024	31/05/2024	Vellèches	26 202,00 €	2 000,00 €
Au Fil Des Ondes (AFIDO)	festival "Les Chaises Musicales"	23/08/2024	25/08/2024	Vicq-sur-Gartempe	30 314,90 €	2 000,00 €
Comité des fêtes de Vicq sur Gartempe	Fête des associations	28/07/2024	28/07/2024	Vicq-sur-Gartempe	13 600,00 €	900,00 €
Arts et Perspectives	Lezart Festival	23/08/2024	25/08/2024	Vicq-sur-Gartempe	172 092,00 €	2 000,00 €
					Total	33 272,16 €

A la suite de la commission du 27 mai 2024, en présence des vice-présidents en charge du tourisme, en charge de la culture, du patrimoine, de la gestion foncière, en charge des ressources humaines et de l'administration, il est proposé d'attribuer les subventions listées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 33 272,16 €.

* * * * *

VU l'article 3.I.1.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au tourisme,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le cahier des charges de l'été Châtelleraudais 2024,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives et les collectivités participant à l'animation de l'Été Châtelleraudais 2024,

CONSIDÉRANT les projets déposés et le montant des dépenses engagées par les organisateurs pour ces manifestations,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20240617-012

du 17 juin 2024

n°012

page 3/

3

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

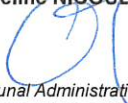
– d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 33 272,16 €, étant précisé qu'il sera demandé la fourniture de justificatifs d'engagement de la dépense avant le versement des subventions,

– d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 633/65748/4440/C06M07/XX/GDCHATEL.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

